

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 2025-427-7

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A. NIV. 1, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 2025-427-7. Règlement amendant le règlement 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser l'attribution d'un numéro civique pour les logements intergénérationnels, d'apporter certaines précisions concernant les trottoirs et clôtures situées en cour arrière ainsi que d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M-2.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 8 septembre, à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ce projet de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des participants.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil durant les heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h et de 13h à 16h30, ou sur le site Internet de la municipalité : <https://villagebonconseil.ca/>

**RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-427-7**

Projet de Règlement numéro 2025-427-7, le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2025-427-7, amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser l'attribution d'un numéro civique pour les logements intergénérationnels, d'apporter certaines précisions concernant les trottoirs et clôtures situées en cours arrière ainsi que d'inclure le lot 4 648 282 dans la zone M-2.

Isabelle Dumont  
Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résident à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 13<sup>e</sup> jour d'août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour d'août 2025.

Isabelle Dumont  
Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

